



## DECISION DU MAIRE

**DEC-2026-04-035**

### **OBJET : ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES**

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L 2123-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 5° relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;

VU la délibération n°2026-30-03-01 du 30 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de renouvellement d'adhésion aux associations dont elle est membre ;

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper le vieillissement de la population et d'adapter le territoire ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de poursuivre la démarche Villes Amies des Aînés et de s'adhérer au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA) ;

CONSIDERANT les statuts du RFVAA ;

### **DECIDE**

- 1) **DE RENOUVELLER L'ADHESION** auprès du RFVAA ;
- 2) **DE FIXER** la durée de l'adhésion à la mandature ;
- 3) **DE PRECISER** que le montant de l'adhésion est fixé, pour 2027, à 400 € ;
- 4) **DE SIGNER** la charte du RFVAA ;
- 5) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 13 avril 2026

Le Maire,  
Christophe MOLINSKI

Affiché, notifié, transmis,  
Je soussigné, Christophe MOLINSKI, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles ou sur internet à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de l'égalité et de sa notification.